

# LA FRANCE VEUT SE RÉINVENTER

## ...ET NOUS ?



**FLEXOJOB.COM**

CHANGEONS NOTRE REGARD SUR L'EMPLOI



# FLEXOJOB, LA 1<sup>RE</sup> PLATEFORME WEB DE PRÊT DE SALARIÉS

**Flexojob.com est un site qui propose aux chefs d'entreprises françaises de TPE et PME, de tous secteurs d'activités confondus, une plateforme de communication qui permet la fluidité du prêt de salariés entre entreprises.**

Les entreprises françaises, qui disposent de personnel en sous activité temporaire (raisons économiques, attente de contrats, réduction d'activité...), proposent à travers la plateforme FlexoJob.com, le **prêt de leurs salariés à une entreprise similaire**, pour une **mission selon des critères de sélection très précis** (distance, qualification, coût, compétence,...) d'une durée variable (entre 1 jour et plusieurs mois).

Flexojob est l'**unique plateforme web** qui propose la **mise en relation entre les entreprises et les salariés**.



## NOTRE SOLUTION ÉCONOMIQUE NOUVELLE !

La France, comme de nombreux pays européens, traversent une **crise sans précédent**. Le chômage atteint des sommets et devrait dépasser les 11% de la population active fin 2013. La masse salariale représente, en France, entre 65% et 85% de la valeur ajoutée de l'entreprise.

Puisque ni les contrats de travail ni les aides du gouvernement, n'ont pu enrayer cette montée du chômage, FLEXOJOB reste une **solution efficace et sans risque pour soulager les entreprises et leurs salariés**.

Ce dispositif permet de **préserver l'emploi** des salariés tout en **allégeant les charges fixes** de l'entreprise lorsqu'elle subit une baisse d'activité.



# LES AVANTAGES DU PRÊT DE SALARIÉS

## Pour le **flexosalaridé** :

- Il reste libre d'accepter le prêt de salarié
- Il conserve son salaire
- Aucune modification de son contrat de travail
- Il peut diversifier ses compétences professionnelles
- Il définit ses propres critères de sélection (distance du bureau, mobilité...)
- Aucune mention de ses missions ne figure sur son bulletin de salaire
- Il peut interrompre à tout moment les missions et revenir sur son choix
- Il participe activement à la sauvegarde de son poste en temps de crise
- Il retrouve l'intégralité de son poste à l'issue de la mission

## Pour le **flexoemployeur** :

- Il conserve ses salariés pendant la période de crise
- Il réduit ses charges salariales pendant la durée de la mission
- Il conserve son statut d'employeur
- Il assume toujours l'intégralité du paiement des salaires
- Il conserve les compétences de ses équipes dans son entreprise
- Aucun surcoût supplémentaire
- Il peut verser une prime de flexibilité pour remercier ses employés

## Pour l'**entreprise bénéficiaire** :

- Aucune démarche administrative auprès des organismes sociaux
- Souplesse pour répondre aux offres du marché
- Ne supporte que le coût salarial lié à la période de mise à disposition
- Peut être un employeur potentiel si l'entreprise prêteuse doit finalement se séparer de son personnel
- Le coût de la période de mise à disposition ne se fera que par simple facture émise par l'entreprise prêteuse



## NOTRE ADHÉSION À FLEXOJOB

La souscription à la plateforme Flexojob se fait sur un engagement de 12 mois, payable à la souscription, par CB ou Paypal.

→ Entreprises sans salarié : **19,90€** HT/mois

→ Entreprises avec salariés : **29,90€** HT/mois

Les membres Flexojob reçoivent automatiquement un kit de mise en place expliquant clairement le concept et les démarches à assurer. La plateforme Flexojob permet à deux entreprises de signer une convention de mise à disposition de personnel dans un cadre légal et défini **en proposant des trams automatisées et adaptables entre les membres.**

**OFFRE EXCLUSIVE**

**12 mois sont offerts**  
aux 10 000 premiers abonnés !



# FLEXOJOB, UN CONCEPT LÉGAL CRÉÉ PAR CHRISTOPHE JAPIOT

Le prêt de salariés est inscrit dans le code du travail. Il y est défini par l'article L. 8241-2 qui a été récemment complété et précisé par la Loi n°2012-387 du 22 mars 2012 - art 56. Cette entente est licite tant que l'opération est réalisée dans un but non lucratif.

L'entreprise prêteuse ne facture à l'entreprise utilisatrice uniquement : → Le salaire correspondant à sa mission

- Les charges sociales afférentes
- Les frais facultatifs



## **Christophe Japiot**

Créateur de Flexojob.com

Christophe Japiot, 38 ans, expert comptable et gérant de sociétés depuis 2003, a la fibre entrepreneuriale. Proche de ses clients et toujours soucieux de conserver une approche proactive à leurs égards, il constate leurs difficultés à embaucher et passer les périodes de crises économiques en sauvegardant leur savoir-faire et leurs équipes. En 2009, un texte de loi est proposé par le député Jean-François Poisson, afin de faciliter le prêt

de main d'œuvre. Cette nouvelle est une bénédiction qui pourrait permettre le maintien de l'emploi en prêtant ses salariés en période d'activité économique restreinte !

Et si ce concept n'était plus seulement réservé aux Grandes Entreprises ?

4 ans après, né le concept Flexojob, la 1<sup>ère</sup> plateforme web de prêt de salariés destinée aux TPE/PME !





## TÉMOIGNAGES



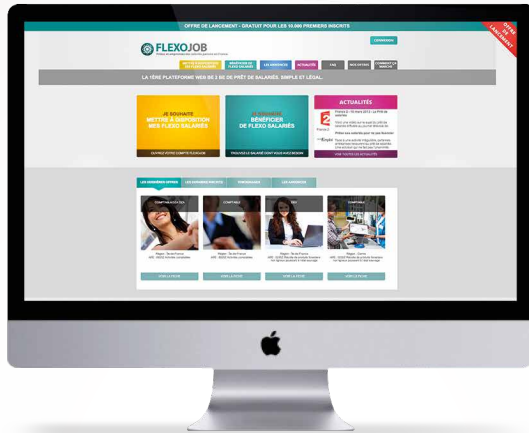
**Jean-Pierre Fernandes**  
architecte

*“ Dans le cadre de notre activité, nous avons bénéficié d'un architecte salarié de l'un de nos confrères afin de répondre à la demande. En parfaite harmonie avec ce salarié, le prêt de main d'œuvre a été d'une grande efficacité pour notre structure. Nous avons pu terminer nos études de concours sans pourtant en avoir, à ce stade, les capacités d'embauches. Nous le referons si notre développement nous le permet. ”*



**Martin Dargaud**  
architecte

*“ Lors d'un passage à vide, j'ai détaché un de mes employés, dans le cadre d'une convention de prêt, en soutien à l'un de mes confrères. Mon salarié a parfaitement adhéré à ce concept. Il a retrouvé tout naturellement son poste à la fin de cette mission. J'ai, depuis, développé de nouveaux projets en interne et nous travaillons toujours ensemble ”*



Grâce à un moteur de recherche très performant,  
chaque entreprise va pouvoir,  
via la même plateforme web [www.flexojob.com](http://www.flexojob.com),  
prêter ou emprunter des salariés à une autre  
entreprise en définissant précisément ses besoins.



16, avenue de l'Europe  
92300 Levallois Perret  
[www.ogoldman.com](http://www.ogoldman.com)  
Tél. : 01 41 34 06 94  
[olivia@ogoldman.com](mailto:olivia@ogoldman.com)  
[caroline@ogoldman.com](mailto:caroline@ogoldman.com)



37 rue des Mathurins  
75008 PARIS  
[www.flexojob.com](http://www.flexojob.com)  
Tél. : 01 53 66 92 72  
[presse@flexojob.com](mailto:presse@flexojob.com)